

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 Mai 2025

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h30

Levée de séance : 22h30

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROSJEAN Olivier (arrivé à 20h33), JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membre représenté : M. CÉCINAS Quentin représenté par M. LOLLIOT Jean-Pierre

Président de séance : M. PUSSET Bernard

Secrétaire de séance : Mme LAIBE Martine

Ordre du jour :

- I. Approbation du PV du CM du 24 mars 2025
- II. Arrêt technique de PLUi
- III. Projet d'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- IV. Contrat La Poste
- V. Contrat Mme BOUVILLE Lana
- VI. Renouvellement de matériel
- VII. Travaux voirie
- VIII. Signalisation route de Molay
- IX. Demande d'accès à la voirie communale
- X. Subvention aux associations
- XI. Délibérations diverses

I. Approbation du PV du CM du 24 mars 2025

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.

II. Arrêt technique du PLUi

M. le Maire rappelle que le 24 avril 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (délibération n° 39/2025). Les 21 communes ont 3 mois pour donner leur avis : favorable, favorable avec réserve ou défavorable. Le vote défavorable implique de repasser en conseil communautaire, ce qui reporte le projet.

L'élaboration de ce PLUi fait suite de la délibération n°48/2016 de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne. Ce sont des travaux de longue haleine, qui ont duré de 2017 à 2025.

Pour Rahon, le conseil municipal a décidé en 2023 (délibération 2023032703) de conserver le périmètre de 500m autour des 4 bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE** un avis favorable avec réserve.
- **PRECISE** que les élus de Rahon demandent de conserver le périmètre de 500m autour des bâtiments inscrits.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant.

III. Projet d'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)

M. le Maire rappelle que nous avons reçu de la Préfecture un projet d'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). Ce projet d'APPB ne modifie rien sur la commune de Rahon, il propose de protéger les grèves qui se déplacent avec les différentes crues. La limite de cet APPB c'est le chemin privé de l'association foncière du côté de Rahon. Pour lever toute ambiguïté et rassurer les agriculteurs, il sera rajouté « Sur l'ensemble de la zone protégée, les activités agricoles et forestières continuent à s'exercer dans le cadre des usages en vigueur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** ce projet d'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- **PRECISE** qu'il devra être rajouté « Sur l'ensemble de la zone protégée, les activités agricoles et forestières continuent à s'exercer dans le cadre des usages en vigueur »
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant.

IV. Contrat La Poste

M. le Maire rappelle qu'avec M. MERCET Daniel, nous avons reçu M. GERARDOT du Groupe de La Poste et Mme LUCCHESI présidente de la CDPPT (Commission Départementale de la Présence Postale)

Ils ont fait le point sur l'APC (Agence Postale Communale). L'agence de Rahon fait partie des 3 agences du Jura en difficulté.

Points retenus :

- Baisse de la population
- Chiffre de ventes en baisse
- L'agence est fermée les jours où la fréquentation pourrait être optimale (mercredi et samedi)
- Des horaires très changeants

M. le maire rappelle qu'avant avril 2024, l'APC était ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h40 à 12h10. En raison de l'absence de la secrétaire de mairie, nous avons dû faire appel à du personnel extérieur entre avril 2024 et décembre 2024 qui n'était pas toujours disponible. Depuis décembre 2024, jusqu'à ce jour, l'APC est ouverte du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30.

M. le Maire précise que le contrat qui nous lie à La Poste impose une ouverture minimum de 12 heures par semaine. En accord avec la secrétaire et la secrétaire remplaçante, M. le Maire propose à partir du 14 juin et jusqu'au mois de décembre 2025 les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 14h00 à 16h30

Mercredi 14h00 à 18h30

Samedi 9h00 à 11h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** les horaires suivants à partir du 14 juin
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi 14h00 à 16h30
- Mercredi 14h00 à 18h30
- Samedi 9h00 à 11h30
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-213904485-20250526-PV_26052025-AU

V. Contrat M^{me} BOUVILLE Lana

M. le Maire rappelle que M^{me} Lana BOUVILLE passe un CAP en alternance accompagnement éducatif petite enfance à la Maison Familiale d'Amange. Lana sollicite la municipalité pour faire la partie pratique à l'école de Rahon. Lana a fait un service civique à l'école de Rahon et a donné toute satisfaction.

Lana serait employée 35 h par semaine pour la cantine, le périscolaire et assistante à l'école. Cette formation est financée par le CNFPT pour l'équivalent de 6 000€. Son salaire brut serait de 737€/mois. Pour la durée, nous pouvons l'embaucher pour toute l'année scolaire.

A noter qu'à partir de cette année le CAE qui était financé à 80 % ne le sera plus qu'à 35%

Mme RACLOT Virginie doit se renseigner pour avoir tous les détails de ce type de contrat.

Pour le vote, M. le maire :

- **PROPOSE** d'accepter sur le principe le CAP en alternance de M^{me} Lana BOUVILLE.
- **DONNERA** toutes les informations aux élus avant le prochain conseil municipal pour avis
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

Pour : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, GINDRE Dorine, GROSJEAN Olivier, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOU Jean-Pierre, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie

Abstention : Mme JACQUOT Tania et M. MERCET Daniel

VI. Renouvellement de matériel

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget, nous avons prévu de remplacer l'épaveuse qui donne des signes de faiblesse depuis plusieurs années.

Nous avons 2 devis :

- JARDIVAL 15 360.00 €TTC (fournisseur retenu)
- DEMETER 15 600.00 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le devis de JARDIVAL à 15 360.00 €TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

VII. Travaux voirie

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget, nous avons prévu divers travaux de voirie. Il s'agit :

- Aménagement bord de route 16 rue de halles
- Aménagement bord de route en face 6 et 8 rue de la Chapelle
- Chemin de Nevy
- Aménagement de l'impasse de Lays
- Aménagement du chemin des Granges repris à l'Association foncière
- Prolongement rue Roguier (vers benne à déchets verts)

Nous avons 3 devis :

- | | | |
|------------------|---------------|-------------------------------------|
| - COLAS | 52 075.50 €HT | 62 490.60 €TTC |
| - TP BONNEFOY | 61 422.70 €HT | 73 707.24 €TTC |
| - BAUDIN MATHIEU | 52 595.50 €HT | 62 918.60 €TTC (fournisseur retenu) |

BAUDIN MATHIEU réalise le chemin de la combe en grave émulsion alors que Colas réalise en GNT 0/31.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** les travaux proposés

- **PROPOSE** de retenir BAUDIN MATHIEU
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

VIII. Signalisation route de Molay

M. le Maire rappelle qu'au croisement de la route de Molay et de la rue des Vaivres, il y avait un miroir pour que les personnes qui s'arrêtaient au panneau « stop » route de Molay voient les véhicules qui arrivaient de la rue des Vaivres. M. le Maire propose de remettre ce miroir.

M. le Maire rappelle que la visibilité pour la circulation entre la route de Molay et la rue Roguier est quelque peu obstruée depuis la construction au 18 route de Molay. Ce carrefour donne priorité à droite. Comme peu de personnes respectent la réglementation, M. le Maire propose de mettre un panneau « Cédez le passage » sur la route de Molay à l'intersection avec la rue Roguier. Ce panneau cassera la vitesse en sortie de Rahon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de
 - remettre un miroir rue des Vaivres pour les usagers de la route de Molay
 - mettre un panneau « Cédez le passage » route de Molay à l'intersection de la rue Roguier
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

IX. Demande d'accès à la voirie communale

M. le Maire rappelle que M. CECINAS Alain est propriétaire de la parcelle ZH 220 et qu'il demande l'accès à cette parcelle par la ruelle des Vignes. M. le Maire propose d'accepter cette demande mais que les travaux seront à sa charge. Nous lui signalerons le passage des réseaux humides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la demande de M. CECINAS Alain
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

X. Subventions aux associations

✓ Collectif d'associations de Rahon

M. le Maire rappelle qu'un collectif d'associations de Rahon organise depuis plusieurs années une descente folklorique de caisses à savon à l'occasion de la fête du village. C'est le Foyer Rural de Rahon qui est porteur du projet. Cette manifestation est soutenue par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne. La municipalité soutient les associations qui animent le village. M. Le Maire propose d'aider comme les années précédentes cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 500,00 € au collectif d'associations de Rahon pour que rayonne notre village
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 039-213904485-20250526-PV_26052025-AU



XI. Délibérations diverses

Aménagement autour du monument aux morts

M. le Maire rappelle que depuis 2020, il y a une tranchée derrière le monument aux morts. Nous avons consulté les bâtiments de France pour l'aménagement. Nous avons proposé de monter un petit mur avec couverture en pierre à la place de la dalle béton cassée derrière le monument aux morts, installer un dallage en pierre. Sur le côté gauche du monument, mettre un caniveau en pavés.

Une demande de travaux sera déposée.

Village fleuri

M. le Maire rappelle que les employés communaux, aidés de bénévoles, sous les directives de Marielle PATENAT ont fleuri le village jeudi 15 mai.

Denis PATENAT et Marielle PATENAT ont aménagé le parterre devant la mairie.

Un grand merci à tous.

Elections municipales 2026

M. le Maire rappelle qu'il y a changement des règles d'organisation des élections municipales 2026.

La loi a été votée. Toutes les communes voteront avec un scrutin de liste à 2 tours, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il ne sera plus possible de rayer ou panacher sinon le bulletin sera nul.

M.A.M.

La maison sise au 15 rue des Halles se libère au mois de juillet. M. le Maire a demandé de consulter pour voir s'il était possible d'y implanter une M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles). En effet, au niveau de la Plaine Jurassienne, nous avons de moins en moins de personnes pour garder les enfants en bas âge. Les personnes qui ont besoin de faire garder des enfants vont délaisser nos campagnes.

M. LOLLLOT Jean Pierre a reçu une personne de la P.M.I (Protection Maternelle et Infantile). Les locaux conviennent parfaitement, il y a quelques modifications à apporter.

Ce projet doit être porté par des assistantes maternelles et non la municipalité. Il nous faut trouver des personnes intéressées par ce projet.

Nous avons questionné le service juridique de l'AMF. Pour eux, il n'y a pas de problème à louer temporairement le bien d'un particulier pour créer une MAM. Il faut justifier le besoin.

Il faut que nous donnions rapidement une réponse au propriétaire.

Photocopies pour associations

La Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne accepte de faire gratuitement les photocopies noir et blanc pour les associations, à condition de fournir le papier.

Nous avons une demande du foyer rural de Rahon pour les photocopies couleur.

Nous avons renouvelé notre contrat avec le fournisseur et pour les photocopies couleur, nous sommes à 0.02 €HT par copie pour une durée de 30 mois. Nous proposons pour les associations le tarif de 0.04 € par copie couleur mais avec fourniture du papier. Un fichier avec le nom de l'association, le nombre de copies, le demandeur sera rempli à chaque demande. Un exemplaire de la copie sera conservé en mairie. La facturation se fera en fin d'année. Ce tarif est valable 30 mois.

Cimetière

M. le Maire et M. MERCET ont rencontré une personne chargée du développement à la société Ad Vitam.

La société propose de nous accompagner dans la mise à jour de tous les documents administratifs du cimetière. Les n° de concessions sont différents du n° des tombes. Le travail consiste au relevé des inscriptions sur les monuments, les photographier, numériser tous les documents en notre possession, rechercher les documents manquants aux archives départementales. Fourniture d'un dossier complet par concession, par emplacement et d'un plan interactif.

Contrat d'assurance

M. le Maire avec M. MERCET ont rencontré Mme BAINIER pour revoir les contrats d'assurance. La franchise est passée à 250 € au lieu de 200 €

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 juin 2025 à 20h30

La Secrétaire de séance,
LAIBE Martine



Le Maire,
PUSSET Bernard



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le



ID : 039-213904485-20250526-PV_26052025-AU